



DEMONSTRATION HISTORIQUE

Règlement particulier

L'ASA Avallon Auto Sport organise une démonstration historique qui se déroulera dans le cadre du 40^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais les 02 et 03 mars 2019.

Cette démonstration, qui est uniquement sur invitation, précèdera les rallyes VHC et modernes.

LIEU

Le Rallye Régional du Pays Avallonnais se situe dans le Sud Yonne et dans le parc du Morvan. Le parcours emprunte les petites routes du Morvan autour de la sous-préfecture d'Avallon.

PARCOURS

Le 40^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais représente un parcours de 150.848 kms et se déroule en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 8 épreuves spéciales totalisant 40.000 kms (27 % du parcours total). Les épreuves spéciales sont :

2x **Chastellux** (4.720 km) - 2x **Vilaine - Le Meix** (6.030 kms) - 2x **Moulin Cadoux sud** (3.350 kms) - 2x **Magny - Avallon** (5.900 kms)

VOITURES ADMISES

Seul le comité d'organisation, après délibération, peut décider de l'engagement d'un véhicule suivant l'attrait populaire du véhicule et/ou de son passé sportif.

- voitures à caractère "civil" dont la 1ère immatriculation est au plus tard datée du 31/12/1988.
- voitures de Prestige ou d'Exception.

Selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2019, l'organisateur limite à **10** (dix), le nombre maximal de voitures pouvant participer à cette démonstration. Une éventuelle liste d'attente pourra être établie.

EQUIPAGE

- Le conducteur devra être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.
- **Selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2019, le conducteur devra être obligatoirement être en possession d'une licence FFSA 2019** (par exemple, une licence "Volontaire" (code EIV) est acceptée)
- Le copilote devra être âgé au minimum de 16 ans à la date de la manifestation.
- L'équipage composé de 2 personnes devra rester le même durant tout le week-end.
- Pilote et copilote pourront changer de fonction à condition d'être chacun titulaires d'un permis de conduire en cours de validité et d'une licence FFSA 2019.
- Les vêtements de l'équipage doivent couvrir bras et jambes (matière synthétique non autorisée), des chaussures fermées sont obligatoires.
- Le port du casque est strictement interdit.

ENGAGEMENT

Le montant de l'engagement est de 100.00 € avec la publicité de l'organisateur (chèque à l'ordre de ASA Avallon Auto Sport à envoyer avec la demande d'engagement à ASA Avallon Auto Sport, 38 rue du Pavillon, 89380 Appoigny).

La date limite pour le retour de la fiche d'engagement accompagnée du règlement est fixée au 25 février 2019.

VERIFICATIONS

- **Administratives** : elles auront lieu le samedi 02 mars 2019 entre 12h00 et 12h30 (dernier délai) aux Etablissement SUREAU Agriculture, route de Sauvigny le Bois à 89200 Avallon avec :
 - la présentation des **originaux** des permis de conduire, carte grise du véhicule, contrôle technique à jour et attestation d'assurance en cours de validité au minimum jusqu'au lendemain de la manifestation.
 - la présentation de l'**original** de la licence FFSA 2019.
 - la fourniture du briefing démonstration écrit contre émargement.
 - la fourniture de deux panneaux de portières identifiés (D1, D2, D3 etc...) et deux plaques de rallye.
- **Techniques** : elles auront lieu au Centre de Contrôle Dekra, zone artisanale de la Petite Corvée, D606 nord à 89200 Avallon le samedi 02 mars 2019 entre 12h45 et 13h15 (dernier délai).
 - Les véhicules doivent être conformes au code de la route, et particulièrement l'éclairage (il y a 2 spéciales à faire de nuit).
 - Chaque voiture devra être équipée d'un extincteur vérifié depuis moins d'un an et d'un triangle de signalisation.

A l'issue de ces vérifications, les voitures seront placées dans un parc fermé réservé à cette démonstration au plus tard pour 13h30. Le départ de la 1^{ère} étape a lieu à 13h50 depuis le parc fermé (parc des Capucins à Avallon).

RECONNAISSANCES

S'agissant d'une démonstration et non d'une course, aucune reconnaissance du parcours ne sera autorisée. Un road-book (carnet d'itinéraire) sera remis à chaque équipage lors des vérifications administratives.

DEROULEMENT

- La démonstration historique consiste en la présentation d'un groupe de voitures à vitesse modérée.
- Elle précédera le 40^{ème} Rallye Régional du Pays Avallonnais 2019.
- La démonstration sera sous l'autorité du Directeur de Course et encadrée par des véhicules officiels du rallye.
- La démonstration est inscrite officiellement selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2019 dans le tableau horaire du rallye. Les équipages devront respecter ce tableau horaire en tout endroit (CH, Départ ES, parcs, etc...) afin de ne pas gêner les concurrents du Rallye Régional du Pays Avallonnais 2019.
- Les départs seront donnés toutes les 30 secondes selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2019.
- Un équipage ne respectant pas l'heure de ce tableau horaire se verra, sans recours possible, refuser le départ de la section ou de l'ES, le cas échéant. Dans ce cas, cet équipage ne pourra reprendre la démonstration qu'au départ de la section suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).
- Au bon vouloir des organisateurs et/ou de la direction de course, les équipages de la démonstration pourront effectuer toutes les ES ou seulement une partie.
- Sur le routier, les équipages doivent respecter le code de la route.
- Les ES ne sont pas chronométrées. Aucun classement ne sera effectué.
- Il est strictement interdit de s'arrêter (sauf panne) et de se doubler dans les épreuves chronométrées.
- Un équipage considéré dangereux, pour le public ou pour sa propre sécurité, pourra être exclu définitivement, sans recours possible, à tout moment de la démonstration.
- En cas d'abandon, l'équipage devra signaler immédiatement au P.C. de l'épreuve par téléphone leur retrait et leur position. Si cela intervient sur une ES, l'équipage devra alors se rapprocher d'un poste commissaire (voir cartes du road-book).
- Toute sortie de route sur le routier ou dans les ES sera sous la responsabilité de l'équipage et tout dégât occasionné au domaine public ou privé seront à sa charge.
- Sans obligation à l'issue de la 1^{ère} étape, les voitures pourront être mis en parc fermé (gardé) pour la nuit du 02 au 03 mars 2019. Les équipages qui ne le souhaitent pas devront être présents au plus tard le dimanche matin à 07h00 pour le départ de la 2^{ème} étape qui aura lieu à 07h20 (sauf modification) depuis le parc fermé (parc des Capucins à Avallon). Sauf modification, les horaires figurent sur le tableau horaire du rallye.

CONTACTS

- Brigitte DREAU : 06 83 57 03 07 – avallonautosport@free.fr
- Serge AVRY : 06 82 05 18 47 – serge.avry@orange.fr